



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2022

### DELIBERATION N° 2022-003

**Objet :**  
**Election des adjoints  
au Maire**

**Rapporteur :** Gilles FRAYSSE

**Commission plénière :**  
24 février 2022

**Convocation :**  
3 mars 2022

**Pièce(s) jointe(s) :**

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	20
Votants	26

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

14 / 03 / 2022

Publiée le :

15 / 03 / 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 9 mars 2022 à 19h30, en séance publique, sous la présidence de Gilles FRAYSSE, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; C. BASTOUL ; C. BOUETARD ; F. DA SILVA ; H. DAVY ; A. ELMESBAHI ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; A. FICHE ; S. JAUBERTY ; H. KERIVEL ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. WITTERKETH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; M. POINSE ; J-P. RICAUD.

**Absents représentés :**

A. BELLANGER donne pouvoir à C. MARTIN ; D. DJENAIIDI donne pouvoir à F. DA SILVA ; I. DOGBO donne pouvoir à M. PROVOTAL ; P. UTEGINE MWANA donne pouvoir à B. ESTREMANHO ; E. ZUCCHINI donne pouvoir à A. ELMESBAHI ; M. JARDAT donne pouvoir à F. DHONDT

**Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :** S. BIBARD

**Secrétaire de séance :** Annie FICHE

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

**VU** la délibération n°2020- 13 du 4 juillet 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 9 mars 2022 fixant le nombre des adjoints au maire au nombre de 8,

**CONSIDÉRANT** que dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints au Maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel et que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un,

**CONSIDÉRANT** la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 7 mars 2022,

**CONSIDÉRANT** la création d'un poste supplémentaire d'adjoint au Maire,

**CONSIDÉRANT** que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 2 adjoints au Maire,

**Monsieur le Maire procède à l'appel de candidatures.**

Liste « Vivre Villiers » : Caroline ESTREMANHO / Hervé KERIVEL

**Les assesseurs** sont : Mmes MARTIN et PICAUD

**Les scrutateurs** sont : Mmes JAUBERTY et CRUEIZE

**Monsieur le Maire demande de procéder au vote.**

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans l'urne.

**Résultats :**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26
- Nombre de bulletins nuls et blancs : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 21

**Le Conseil Municipal prend acte des résultats obtenus :**

- Caroline ESTREMANHO 5<sup>e</sup> adjoint au Maire
- Hervé KERIVEL 8<sup>e</sup> adjoint au Maire

**La liste a obtenu : 21 voix**

- Les personnes élus ont déclaré accepter d'exercer leur fonction.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Villiers-sur-Orge, le 9 mars 2022

